

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 mai 2019

---

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 7

présenté par

M. Hetzel, M. Reiss, M. Straumann, M. Thiériot, M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine,  
Mme Dalloz, M. Sermier, M. Aubert, M. Door, M. Abad, M. de la Verpillière, M. Gosselin,  
M. Marleix, M. Masson, Mme Bassire, M. Deflesselles, M. Perrut, Mme Duby-Muller, M. de  
Ganay, M. Brun, M. Viry, M. Bazin, M. Viala et M. Rolland

---

**TITRE**

Après le mot :

« restauration »,

insérer les mots :

« à l'identique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si tout le monde convient que les matériaux utilisés ne seront pas identiques, en revanche la restauration de ce lieu de culte doit se faire à l'identique, respectant en cela la charte de Venise.